




Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 0 1 / 0 8 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 2 8 / 1 2 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : 2023-7222

1 Intitulé du projet

Projet de production photovoltaïque en autoconsommation d'une puissance de 534kWc sur la commune de Saint Fulgent (85)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ARRIVE NUTRITION ANIMALE

Raison sociale

N° SIRET

4 8 4 6 2 1 6 1 0 0 0 0 1 9

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

BILLOT

Prénom(s)

Matthieu

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité > Installations d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc et inférieure à 1 MW	Installation photovoltaïque au sol d'une puissance de kWc (de fait supérieure à 300 kWc et inférieure à 1 MW)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol, pour une puissance de 534kWc.

L'emprise retenue concerne les parcelles ZX 0521 (propriété d'Arrivé Nutrition Animale) parcelle A , ZX 343, ZX 0856 et ZX 0857 parcelle B , (propriétés de la commune de Saint Fulgent). Arrivé Nutrition Animale s'est engagé à acquérir ces dernières après modification du PLUIH en cours (arrêté A027-23). Une délibération est attendue en Janvier 2024.

Ces parcelles ne seront pas intégrées dans le périmètre de l'ICPE qui concerne uniquement la parcelle ZX 0941.

Les modules implantés sur site, au nombre de 1288 auront une garantie de performance de 85% sur 30 ans et un taux de recyclabilité de 95%. Les PV seront implantés sur une surface totale pour la parcelle A de 1222m² et pour la parcelle B de 1218m². Hauteur point haut : 33.2cm, hauteur au point bas : 5cm ; altitude = niveau du sol +33.2cm (niveau du sol inscrit entre 79 et 82.5m selon les points du terrain), soit hauteur maximum par rapport au niveau de la mer : 82.85cm maximum)

La centrale sera propriété du groupe NUTRICIAB, dont Arrivé Nutrition Animale est une filiale. Cette dernière sera l'exploitante du générateur et le bénéficiaire de l'énergie produite.

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre de sa politique environnementale et financière, l'entreprise Arrivé Nutrition Animale souhaite s'équiper de panneaux photovoltaïques (PV) afin de réduire sa consommation d'électricité provenant du réseau EDF.

La production d'électricité sera autoconsommée à 80%, permettant ainsi une réduction de 10% du soutirage du site. Le projet pourra être déposé à l'Appel d'Offre de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) permettant d'injecter et de vendre le surplus d'énergie. Dans ce cas, aucun réseau supplémentaire ne sera créé, le réseau délivrant le site étant très largement dimensionné par rapport à la puissance du générateur existant. Si le projet n'obtient pas d'accord de la CRE, aucun surplus ne sera injecté dans le réseau public.

Le choix s'est porté sur l'installation de PV au sol plutôt qu'en toiture pour les raisons suivantes :

- La toiture des bâtiments n'est pas dimensionnée pour supporter les PV et cela aurait nécessité d'importants travaux engendrant des coûts trop importants
- Un premier projet en cours de réalisation couvre les zones de parking disponibles (Cf dossier PC joint)
- Des terrains à proximité du site sont inexploités et disponibles

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La durée de la phase travaux est estimée à 4 mois.

En ce qui concerne la structure, l'implantation en panneaux lestés au sol est priorisée, ce qui permet de densifier les panneaux et limite la perte de puissance. Cette solution technique sera confirmée suite à l'étude de sol.

Aucun terrassement n'est prévu (l'étude de sol/relevé topographique prévus devraient le confirmer). Dans le cas où un léger terrassement serait nécessaire, la terre sera étalée sur place.

Aucun poste de transformation ne sera créé : le TGBT existant (situé dans les bâtiments de l'usine) sera utilisé. (cf doc joint)

Le raccordement entre le TGBT et la centrale sera réalisé en mode souterrain ainsi qu'entre les 2 zones. (cf plan souterrains joints) De même, aucune voirie ne sera créée dans le cadre du projet : les voies existantes seront utilisées pour accéder à la centrale solaire.

Une nouvelle clôture (cf photo et plans joints) hauteur 1m80 en panneaux rigides gris 7016 avec latte d'occultation en pin traité et poteau à sceller plus soubassement en béton, sera créée suite aux rachats de terrain, à la route et au redimensionnement du site.

Les travaux seront circonscrits à l'emprise du site Arrivé Nutrition Animale. Ils comprennent :

- les travaux d'implantation ;
- le montage des structures ainsi que des modules PV ;
- le creusement de tranchées pour l'enfouissement des câbles ;
- le câblage des onduleurs et des modules PV ;
- le raccordement au TGBT existant ;

Le démarrage des travaux est prévu en Avril 2024.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Il n'y aura aucune activité sur la centrale solaire en exploitation en dehors des opérations de maintenance, de nettoyage des panneaux. La pose au sol d'un géotextile perméable permettra de laisser passer l'eau tout en évitant la pousse d'herbe qui peut créer des micro ombrages.

En fin d'exploitation, les travaux de démantèlement incluront le démontage des panneaux et structures et la remise en état du terrain à un état proche de l'état initial. En ce qui concerne les déchets, la problématique du volume produit par une centrale PV en fin d'exploitation est anticipée par un taux de recyclabilité des panneaux de 95% (à noter que les frais de recyclage sont d'ores et déjà prévus dans le contrat signé entre EDF ENR et Arrivé Nutrition Animale).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Le projet fait l'objet d'une déclaration préalable de travaux ;

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance PV installés	534 kWc
Surfaces PV installés	2520m ²
Nombre de modules	1288
Autoconsommation	80 %
Taux de recyclabilité des modules PV	95 %

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 2 Voie : rue de l'Industrie

Lieu-dit :

Localité : SAINT FULGENT

Code postal : 8 5 2 5 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : - 1 ° 1 8 , 7 6 " 1 Lat. : 4 6 ° 8 5 , 2 8 " 5

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays de Saint-Fulgent Les Essarts (PLUIH): zones UE: ZX 0521, 0343 et zones N: ZX 856, 857 en cours de modification

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'entre dans le périmètre d'aucune ZNIEFF. Le site le plus proche est la ZNIEFF de la forêt du Parc Soubise, à 7.3 km au Sud de la limite d'emprise.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise des panneaux photovoltaïques n'est couverte par aucun de ces sites. Le site le plus proche est celui de la Réserve Naturelle Régionale du Bocage Humide des Cailleries , à 38 km au Nord-Ouest.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint Fulgent est couverte par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des infrastructures de transport terrestre du réseau routier national de Vendée recevant plus de 3 millions de véhicules par an (échéance 2018-2023)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'emprise n'est couverte par aucun périmètre de ce type. Le site le plus proche est l'immeuble du Donjon", inscrit au registre des monuments historiques par arrêté: 1987/02/10 : inscrit MH , situé à environ 980 m au Sud-Est de l'emprise.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet est située en dehors de toute zone humide d'importance internationale (site RAMSAR) et de toute zone humide identifiée comme telle par la DREAL des Pays de Loire.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la base de données du site Géorisques, la zone d'emprise du projet ne compte aucun site pollué (BASOL) ou ancien site industriel (BASIAS). Il n'y a pas non plus de pollution des sols suspecte ou avérée sur la zone.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun périmètre de protection d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine n'est recensé dans les 5 km autour du projet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est la ZSC n°FR5200625 "Lac de Grand Lieu", située à 40 km au Nord-Ouest de l'emprise.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est l'immeuble du Donjon", inscrit au registre des monuments historiques par arrêté: 1987/02/10 : inscrit MH , situé à environ 980 m au Sud-Est de l'emprise.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation nécessitera l'utilisation de la ressource en eau lors du nettoyage des panneaux. La fréquence de ce nettoyage est définie au cas par cas suite aux préconisations établies lors la maintenance annuelle. Les volumes sont de l'ordre de 0,1 litre par m ² environ 1 fois par an soit 252 litres pour les 2520m ² de panneaux. Pendant les travaux, la consommation en eau sera limitée aux usages sanitaires soit quelques m ³ .
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun drainage ni aucune modification des masses d'eau souterraines n'est prévu.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La topographie actuelle étant relativement plane, la réalisation du projet ne nécessitera pas l'apport de matériaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas consommateur d'eau (si ce n'est un éventuel nettoyage des panneaux) ou émetteur de rejets d'effluents domestiques ou industriels. Aucun raccordement n'est prévu sur les réseaux d'eau potable ou assainissement.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La centrale sera installée sur un espace enherbé avec pose au sol de membranes géotextile . Compte tenu des caractéristiques du projet , de l'environnement déjà anthropisé, de la nature des habitats présents et de la faible potentialité d'espèces à enjeux sur la zone du projet, les conséquences sur la biodiversité apparaissent limitées. Les échanges précédents et l'expertise réalisée par l'association CPIE Sèvre et Bocage confirme l'impact faible sur la Biodiversité (cf document joint)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet n'est comprise dans ou à proximité d'aucun site Natura 2000. Le site le plus proche est la ZSC n°FR5200625 "Lac de Grand Lieu", située à 40 km au Nord-Ouest de l'emprise.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'espace consommé pour la mise en place de la centrale photovoltaïque est à un espace enherbé non agricole, forestier ou maritime.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2 risques issus de la base GEORISQUES sont identifiés comme risque existant : Canalisations de transports de matières dangereuses et pollution des sols à proximité sans précision Il convient de rappeler que la centrale PV est prévue à proximité immédiate du site Arrivé Nutrition Animale, ICPE soumise à Autorisation.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le site Géorisques, l'emprise du projet est concernée par une exposition modérée au risque de séisme. Aucun PPRi n'est approuvé sur la commune. La zone d'emprise est exposée au retrait-gonflement d'argile avec risque faible. Aucune cavité ou mouvement de terrain n'est recensée sur le site.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'émettre des champs électromagnétiques très localement (onduleurs). Le projet est situé dans une enceinte à accès restreint, éloigné de tout établissement sensible.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Géorisques recense un potentiel radon important sur la commune. Le projet de création d'une centrale solaire au sol n'est pas concerné par ce risque.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'impact sur le trafic des axes principaux du secteur sera temporaire et de faible ampleur au cours de la phase travaux (circulation de camions supplémentaires en vue du transport des modules photovoltaïques et des matériaux annexes). Pas d'augmentation notable du trafic en phase exploitation.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux : bruit temporaire et limité (véhicules). Exploitation : maintenance susceptible d'émettre des nuisances localisées, ponctuelles et de jour uniquement.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune nuisance olfactive à prévoir en phase travaux ou exploitation.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune nuisance olfactive recensée sur site.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune source de vibrations significatives n'est prévue en phase travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase exploitation, une centrale photovoltaïque n'est pas source de vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune source d'émissions lumineuses supplémentaire n'est prévue. Les éclairages existants seront utilisés.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, les déchets générés seront majoritairement non dangereux (emballages). Les déchets seront produits en petites quantités et maîtrisés par la mise en place d'un SOSED (Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Élimination des Déchets de chantier). En phase exploitation, la production de déchets sera faible (limitée en général au changement de pièces défectueuses). La phase la plus critique est celle du démantèlement de l'installation en fin d'exploitation, mais les panneaux choisis sont recyclables à 95%.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet : - N'est située dans le périmètre d'aucun site classé ou inscrit, monument historique (MH), périmètre de protection de MH, ou site patrimonial remarquable ; - N'est couverte par aucune Zone de Présomption de Prescription Archéologique. De plus, au regard du lieu d'implantation du projet, de sa visibilité, et de ses possibilités d'insertion, pas d'enjeu paysager notable.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La centrale sera installée sur des espaces actuellement enherbés (cf photos jointes) appartenant pour partie à l'entreprise et pour une autre partie à la commune de Saint Fulgent. Ces sols sont inexploités et sans usage agricole. En phase exploitation, pas d'entretien avec la pose du géotextile au sol.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Production supplémentaires de déchets lors des travaux(photovoltaïque en ombrière et au sol)
En phase de travaux, chaque projet va générer des déchets non dangereux (emballages en majorité). Les déchets seront produits en petites quantités et maîtrisés par la mise en place d'un SOSED (Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Élimination des Déchets de chantier).
En phase d'exploitation, la production de déchets sera faible (limitée en général au changement de pièces défectueuses et identiques pour les 2 projets) . La phase d'entretien des 2 projets sera regroupée afin de limiter les interventions et impacts.
La phase la plus critique est celle du démantèlement des installations en fin d'exploitation, en particulier des panneaux choisis qui sont identiques pour les 2 projets et recyclables à 95%.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

/

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le site retenu s'inscrit en dehors du périmètre clôturé du site industriel. La centrale photovoltaïque sera érigée sur une surface enherbée actuellement.

Les principales incidences seront générées par les travaux de mise en place des panneaux. Cependant, aucun terrassement notable n'est prévu, et aucune voirie, poste de transformation ou éclairage supplémentaires ne seront créés.

En phase exploitation, suite à la pose de clôture (cf photo et plans joints) hauteur 1m80 en panneaux rigides gris 7016 avec latte d'occultation en pin traité située en surélévation pour la parcelle ZX 521, à la création par la commune d'un chemin piétonnier longeant la parcelle ZX 521, compte tenue de la hauteur de la structure (<35 cm au plus haut), l'impact paysager sera limité. Les habitations des tiers ne disposeront pas d'une vue directe sur le projet et la zone de circulation ne concernera que les véhicules de la société car celle ci deviendra propriété du site. D'autre part, l'orientation des panneaux sera à l'opposé des fenêtres des habitations de proximité sans reflet lumineux vers celles ci.

Ce projet est réalisé en concertation avec EDF ENR, entreprise certifiée ISO 14001 qui s'attache à réduire les nuisances de chantier.

Il est à noter que les frais de recyclage des panneaux sont d'ores et déjà prévus dans le contrat signé entre EDF ENR et l'entreprise.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.


Le projet n'engendrera pas d'impacts significatifs sur l'environnement. La production d'énergie renouvelable permettra en outre une autoproduction d'électricité pour les besoins de l'établissement Arrivé Nutrition Animale et contribuera de ce fait à améliorer son bilan carbone.
Dès lors, au vu de la nature du projet et de l'absence d'effets négatifs notables sur l'environnement, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom BILLOT

Prénom Matthieu

Qualité du signataire Directeur de Site

À Saint Fulgent

Fait le 27/12/2023


ARRIVE NUTRITION ANIMALE
S.A.S. au capital de 3 000 000 €
2 Rue de l'Industrie - CS 50012
85250 SAINT-FULGENT
Siret : 484 621 610 000165

Signature du (des) demandeur(s)